

Date de Convocation	Présents	Dont suppléant(s)	Pouvoir(s)	Absent(s) excusé(s)	Absent(s)
28 janvier 2020	8	0	1	3	0

Vote(s) pour : 9
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 28 janvier 2020

Sous la présidence de Monsieur René DARBOIS, Président du Syndicat des Eaux de la Région Messine

Point n° 02 : Budget Primitif de l'année 2020

Le Comité Syndical,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général des Impôts,

VU le projet de budget primitif 2020 du Syndicat des Eaux de la Région Messine, joint en annexe,

DECIDE

- **D'ADOPTER** le Budget Primitif 2020 arrêté à 9 242 400,00 € de dépenses et de recettes,
- **DE CHARGER** Monsieur le Président du Syndicat des Eaux de la Région Messine, de l'exécution du Budget Primitif pour l'année 2020, en tant qu'ordonnateur des dépenses et prescripteur des recettes,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, à passer les actes et contrats liés à sa mise en œuvre,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter les subventions et dotations auxquelles le Syndicat peut prétendre

Le Président du SERM



René DARBOIS